

**Enquête Publique projet éolien « Les Magnolias »  
H2air - Janvier 2023 - Boubers les Hesmond**

PJ 18/3	A
---------	---

Yves Grioche – SPPEF – Sites et Monuments

## Table des matières

1) Avis du Conseil Municipal .....	2
2) Erreur sur la hauteur totale E3 et E4 .....	2
3) Surface de balayage du rotor.....	3
4) Les Ondulations Montreuilloises .....	3
a) Traitement dans l'Etude d'Impact .....	3
b) Le SCHEMA REGIONAL EOLIEN .....	4
c) L'Atlas des Paysages de la Région Nord-Pas de Calais.....	5
d) Société Epuron, Etude d'Impact « Chemin Perdu ».....	5
e) Le Schéma Territorial Eolien (STE).....	5
f) Document Préfecture : « Réalisation d'une cartographie pour un développement maîtrisé de l'éolien terrestre du 5/2/2022 .....	6
g) Rapport MRAe .....	6
h) Arrêtés préfectoraux de refus des parcs très proches et proches du projet, les jugements du TA et de la CAA .....	7
i) Synthèse Ondulations montreuilloises.....	8
5) Les atteintes au patrimoine bâti.....	9
a) Eglise Sainte Austreberthe de Saint Denoeux (Eglise inscrite) : Pièce N° 3 Coupe topographique et N° 4 plan de situation .....	9
b) Eglise de Boubers les Hesmond .....	10
c) Les remparts de Montreuil .....	10
d) La Chartreuse de Neuville.....	11
6) Atteinte au cadre de vie.....	11
7) Chiroptères .....	13
8) Effets stroboscopiques .....	15
9) Bruit .....	15
10) Mesures ERC .....	15
11) Perturbations sur la télévision.....	15
12) Conclusion.....	16

## 1) Avis du Conseil Municipal

L'Etude de faisabilité et concertation avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles ont été établies fin 2019.

« Le projet a été présenté en conseil municipal le 9 décembre 2019 » (9.62 A p31) » sans que le Conseil ne donne son avis, pourtant en possession de tous les éléments principaux du projet.

Une réunion fut programmée trois ans plus tard, en décembre 2022, avec H2air, mais le quota n'étant pas atteint, cette réunion fut avortée.

En conclusion : Avant l'Enquête publique, le Conseil n'a toujours pas donné son avis.

## 2) Erreur sur la hauteur totale E3 et E4

H2Air écrit dans tous ses documents :

**« 4 éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pale de 178m maximal d'une puissance unitaire de 4 à 5 MW avec des rotors de 148 à 130m. »**

D'après les documents d'H2Air pour E3 et E4 :

- Hauteur au moyeu : 115 m
- Diamètre du rotor : 130 m
- Hauteur en bout de pale : **178 m**

Or, **115m (hauteur au moyeu) + ½ de 130m (diamètre du rotor) = 180 m !**

L'erreur est donc de **2 m** pour les E3 et E4

Cette erreur est reportée dans tous les documents indiqués ci-dessous :

- Demande d'autorisation environnementale 21/12/2021
- Certificats de dépôt 23/09022
- La demande d'Instruction d'un projet éolien par les services de l'aviation civile
- La demande d'Instruction par les services du Ministère des Armées
- Plan CERFA en 6.62
- Note de présentation non technique en 8. 62
- Résumé non technique p 5
- Etude d'Impact p 63 p 67

### 3) Surface de balayage du rotor

Comparaison des surfaces de balayage des rotors pour des éoliennes de 5MW et 2MW.

Eolienne de 5MW : Le rayon du rotor : 65m. Surface balayée :  $3.14 * R^2 = 13.266 \text{ m}^2$

Eolienne de 2MW : Le rayon du rotor : 35m. Surface balayée :  $3.14 * R^2 = 3.846 \text{ m}^2$

Les futures éoliennes de 5MW, les premières dans la zone, vont brasser 4 fois plus de vent que celles implantées dans les années 2010-2015.

La surface balayée est l'équivalent à 1,86 fois la surface d'un terrain de football (105 m\*68 m)

L'œil sera inévitablement davantage attiré par l'effet de giration.

### 4) Les Ondulations Montreuilloises

**Les Ondulations Montreuilloises sont évoquées dans les dossiers de l'EI, le SRE, l'Atlas des paysages, la Société Epuron, le STE, le Dossier éolien de la Préfecture (2022), le Rapport MRAe, les Arrêtés préfectoraux, le TA, la CAA.**

#### a) Traitement dans l'Etude d'Impact

L'analyse des Ondulations Montreuilloises est très bien développée dans les dossiers H2air.

#### **10.62 EIE A page 44 :**

fig. 22 : Perception sociale des Grands Paysages

*« ...Ces Paysages « reconnus » (Ondulations Montreuilloises) sont identifiés à partir des protections réglementaires et des labels paysagers ou patrimoniaux, des points d'intérêt mentionnés dans les documents de référence comme le Schéma régional Eolien ou l'Atlas des Paysages ... ».*

En fig. 23 : Définition du niveau d'enjeu paysager. Extrait :

*« Ensemble paysager ou site remarquable, parc naturel régional... » « vitrine d'une région ». « Le niveau d'enjeu : Principal. »*

#### **10.62 EIE B page 159 :**

Carte 57 « Paysage reconnue autour du projet » :

*« Le projet est bien situé au centre d'un Paysage emblématique (Ondulations Montreuilloises) attaché à un Paysage de petite échelle (Vallée de la Canche). Ces 2 Paysages forment un Grand Paysage. ».*

### **12.62 A Volet Paysager :**

Page 21 : Carte2 : la ZIP est bien située dans le Grand Paysage Régional que sont Les Ondulations montreuilloises au même titre que la Vallée de la Canche, de l'Authie, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Page 35 : Paysages reconnues et patrimoine

Paysages reconnus :

Extraits : « *Les Paysages remarquables, voire emblématiques, sont des paysages reconnus socialement, historiquement, culturellement ou institutionnellement. Certains paysages du territoire d'étude sont appréciés par les habitants et les touristes. Ils sont mis en avant dans des documents touristiques à diverses échelles. Ils focalisent le regard et représentent les vitrines du territoire.* ».

« Grands paysages remarquables : Les Ondulations Montreuilloise sur lesquelles s'inscrit la ZIP... ».

La carte 14 p36 confirme bien que la ZIP est bien située au cœur des Ondulations.

### **12.62 B Volet Paysager :**

Page 46 : Extraits : Lieux de vie, patrimoine et sites reconnus :

« *Du fait de l'insertion de la ZIP sur un plateau en surplomb de la vallée de l'Embrienne, le risque de rupture d'échelle et d'écrasement de la vallée est présent. La sensibilité est forte.*

*La proximité entre la ZIP avec la vallée rend fortement sensible au projet les ondulations montreuilloises notamment aux ruptures d'échelles et aux effets d'écrasement sur la vallée.* »

**L'argumentation d'H2air est remarquable, et se suffit à elle-même pour que ce projet soit abandonné.**

## b) Le SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Le « **Schéma Régional Eolien** » est bien cité dans l'El mais H2air n'évoque nullement le contenu.

Dans le SRE :

- Le pays du Montreuillois (A2) est cité comme hors zone propice à l'implantation d'éoliennes. « *Le Montreuillois est drainé par de nombreuses petites vallées aux interfluves très serrées* ». *Les interfluves très étroits (5 à 6km) séparent des vallées de 60m de dénivelé dans la partie amont, ce qui rend les implantations d'éoliennes très difficiles. Les implantations de parcs éoliens, qui nécessitent de dialoguer avec des paysages très amples et très vastes, sont malvenues dans ces micro-plateaux, pour une question évidente d'échelle. Une seule éolienne suffirait à écraser ces paysages intimes, leur silhouettes géantes bouleverseraient durablement l'échelle de perception du paysage.* ».

- « *Hiérarchisation des enjeux liés au patrimoine naturel* » : le projet est situé au centre de la zone possédant des règles de protection des espaces naturels et du patrimoine naturel. H2Air l'a confirmé.
- **La commune de Boubers les Hesmond et celles environnantes ne sont pas inscrits dans la liste des communes favorables au développement de l'Energie éolienne.**

**Le SRE confirme que ce projet n'a pas sa place dans ce territoire.**

#### c) L'Atlas des Paysages de la Région Nord-Pas de Calais

« L'Atlas des Paysages » est cité dans l'EI, mais là encore, H2air n'évoque nullement son contenu.

**Atlas des Paysages, page MO 5 : « Eoliennes et Paysages » :** « *...Les dimensions de géants de ces moulins...transforment certains paysages et peuvent les mettre à mal. Ils écrasent de leur hautes silhouettes ces paysages de la nuance et de la délicatesse. Les paysages de la mesure, comme le sont ceux du Montreuillois, sont particulièrement sensibles à ces impacts.* ».

**D'après l'Atlas des Paysages, ce projet est à rejeter.**

#### d) Société Epuron, Etude d'Impact « Chemin Perdu »

En 2019, lors d'un projet éolien du Chemin Perdu à Laires et Febvin Palfart, Epuron avait évoqué dans son EI « Les Ondulations Montreuilloises ». (Pièce jointe N° 1.)

Extrait : « *L'alternance des plateaux et des vallées rappellent les hauteurs artésiennes, mais d'une manière beaucoup plus intime et précieuse. Il en émane une impression de « micro-paysage » où tout est à l'échelle humaine.*

*Ces Paysages possèdent une harmonie certaine basée tant sur la qualité des parties que sur l'effet d'ensemble que compose l'alternance des vallées et des plateaux.*

*Les paysages montreuillois sont à l'origine ces dernières années du développement d'un tourisme vert multipliant les sentiers de randonnées et les activités de plein-air. »*

**D'après la Société éolienne Epuron, aucun projet éolien ne devrait exister dans les Ondulations Montreuilloises.**

#### e) Le Schéma Territorial Eolien (STE)

Le STE de 2006 indique ce projet dans **une zone rouge (Ondulations Montreuilloises), défavorable à l'éolien.**

Cette zone est intitulée : « *Sensibilité majeure au titre du paysage naturel patrimonial et identitaire* ».

**D'après le STE, ce projet est à rejeter.**

f) Document Préfecture : « Réalisation d'une cartographie pour un développement maîtrisé de l'éolien terrestre du 5/2/2022

Page 9 : « *Ce dossier est constitué des données issues des diagnostics réalisés dans le cadre des ex-SRE, avec ajout des nouvelles connaissances (étude sur la saturation visuelle, nouveau patrimoine...).* »

Page 10 : « *Enjeux majeurs conduisant à privilégier l'évitement : Natura 2000, paysages emblématiques...* ». C'est le cas pour ce projet.

Page 13 : **Carte** « *Enjeux patrimoine historique et architectural* ». Le projet est situé dans une zone à développement à éviter.

Paysages :

Page 14 : « *Les enjeux conduisant à privilégier l'évitement, en provenance des SRE les Paysages emblématiques, paysage à petite échelle...* ». C'est le cas pour ce projet.

Page 15 : **Carte** « *Enjeu paysages* » Le projet est situé dans une zone à développement à éviter.

Les cartes :

p21 synthèse S3, le projet est situé au centre d'une zone de développement impossible ou à éviter.

p22 synthèse S3 , le projet est situé au centre d'une zone de développement impossible ou à éviter.

**D'après le dossier de la Préfecture « Cartographie éolienne », ce projet est à rejeter.**

g) Rapport MRAe

Pages 8/14 :

Impact sur le paysage : « *L'aire d'étude immédiate ne comporte pas de parcs éoliens. En effet, les parcs éoliens des Rôtis et du Bras de Brosne et les parcs de Fruges (Rimboval, Lebiez et Sains les Fressins ainsi que celui d'Embry) qui auraient jouté le projet ont été refusés, entre autres pour des motifs paysagers. Le parc des Magnolias mettra fin à l'espace de respiration entre les groupements éoliens de Fruges et du Ponthieu. Il inscrira l'éolien dans le paysage remarquable des ondulations montreuilloises et à l'amont de celui-ci de la Vallée de la Canche et de ses affluents.* ».

H2Air, en réponse à la MRAe, explique : « *il convient de rappeler que le paysage n'est pas l'unique point avancé pour leurs refus.* ». H2Air ne développe pas cet argument.

La MRAe confirme les mêmes arguments évoqués par le SRE, l'Atlas, le STE, Epuron, le dossier éolien de la préfecture.

Le projet doit être rejeté.

h) Arrêtés préfectoraux de refus des parcs très proches et proches du projet, les jugements du TA et de la CAA

**a) Parc éolien de la Chaussée Brunehaut (Aix en Issart, Sempy) : (Pièce N° 2 : carte localisation)**

Les parcs éoliens du Bras de Brosne et du Moulin de Pierre soit 7 éoliennes ont été refusés par le préfet le 29 déc. 2011.

**Au TA et CAA** : rejet des demandes des 2 sociétés respectivement le 12 mai 2014 et le 16 juin 2016, **Ce parc refusé est distant de 3000 m environ avec celui des Magnolias.**

La hauteur des éoliennes refusées : **125 m** sur un plateau de 100 à 125 m d'altitude.

La hauteur des éoliennes du projet H2air : **178 m et 180 m** sur un plateau de 108m à 129m.

**Extraits du jugement CAA N° 14DA01193** Page 4 :

*Qualité des sites* : « ... le site d'implantation du projet ...est localisé sur une crête d'un plateau relativement étroit...que ce secteur appartient au « » pays des 7 Sept Vallées », caractérisé ainsi qu'il est décrit par une alternance de paysages de plateaux et vallées dénommée « ondulations montreuilloises » et fait partie de l'identité paysagère locale ; que ce paysage a d'ailleurs été classé, dans l'étude préalable à l'élaboration du schéma régional éolien, comme présentant une sensibilité majeure ou très forte au titre du paysage naturel patrimonial et identitaire. »

*Les atteintes aux sites* : « ... l'implantation des éoliennes, en ligne de crête d'un plateau dominant des villages pittoresques nichés dans les contre-vallées aux versants abruptes, les rend visibles de très loin et modifie profondément la perception de ces paysages de qualité ; que notamment les remparts de la citadelle de Montreuil sur Mer, situé à 7 km, les éoliennes surplombent la vallée de la Canche et la Chartreuse de Neuville-sous Montreuil, ensemble architectural inscrit situé en contrebas des remparts, et affectent de ce fait les perspectives existantes et la découverte, depuis les remparts, de ces sites ; ... ».

Pour le projet les Magnolias, l'impact visuel du projet sera bien supérieur dans les contre-vallées.

En effet, la hauteur totale des éoliennes est de 180m soit une hauteur supplémentaire de 55m par rapport à celles de la Chaussée Brunehaut et la surface de brassage des pales est multiplié par 4 !

**Les Arrêtés préfectoraux, les jugements du TA et la CAA démontrent que le projet doit être rejeté.**

**b) Refus d'un parc éolien à Embry situé à 325 m au nord du parc les Magnolias : (Pièce jointe N°2 Carte localisation)**

Un parc de 10 éoliennes de la Société Ostwind de 100 - 120 m de hauteur totale, a été refusé par le Préfet situé sur le territoire d'Embry en 2006. Cause principale : **Ondulations montreuilloise.**

Le parc les Magnolias est situé à **325 m environ de celui refusé** sur le même plateau !

**Ce nouveau parc est donc à rejeter.**

c) **Refus d'autres parcs éoliens dans les environs proches (Pièce jointe N° 2 Carte localisation)**

D'autres parcs de la société Ostwind ont été refusés en 2006 pour la même cause principale : **Ondulations montreuilloises à Sains les Fressin, Lebiez, Rimboval.**

**La MRAe a bien énuméré ces parcs refusés.**

d) **Refus préfectoral de la ZDE Canche Nord 2009 (Pièce jointe N°2 plan de localisation)**

Une ZDE Canche Nord située à Humbert à 1300m environ du projet les Magnolias a été **refusée** par le préfet en 2009.

Les considérations :

*« Cette zone de petite taille et isolée ne répond pas au critère de cohérence départementale en matière d'éolien »*

*Le plateau résiduel entre les 2 vallées présentes sur cette zone apparaît trop étroit pour accueillir des éoliennes*

*La proximité des remparts de la ville de Montreuil et l'ancienne Chartreuse de Neuville sous Montreuil. »*

Ce parc en projet doit être rejeté.

i) Synthèse Ondulations montreuilloises

Le dossier EI d'H2Air, le SRE, l'Atlas des Paysages, le STE, la société éolienne Epuron, le dossier de la Préfecture de 2022, la MRAe, les refus du préfet et des TA et CAA confirment que le projet est à rejeter.

**Pour quelle raison H2Air s'obstine à vouloir implanter des éoliennes les plus hautes dans la région (180m de haut) et les plus puissantes du Pas de Calais dans les Ondulations Montreuilloise ?**

**Une réponse d'H2Air :**

Résumé Non Technique 9.62 A p24 C.5 « Paysage et Patrimoine Contexte éolien » :

*Extrait : « Le projet éolien des Magnolias se situe non loin du secteur Haut-Artois et notamment des parcs regroupés de Fruges, qui présentent un risque de saturation éolienne, d'après la DREAL. Pour autant, légèrement excentré, il ne s'inscrit pas en densification de ceux-ci, mais dans une dynamique de parc isolé. ».*

**Traduction :**

Les parcs de Fruges sont à **5-6 km** au Nord du projet (L'Épinette) au Nord-Est (La Sole de Bellevue, la Sohette et autres).



Ce projet est bien **excentré** de ces parcs densifiés et **isolé au milieu** des ondulations. (Volet paysager p 42 « Les Ondulations Montreuilloises occupent le centre d'étude... ».)

H2air emploie le terme « **dynamique de parc isolé** ». Que signifie cette phrase ?

Le terme exact s'apparente à « **Mitage** » !

### Le parc les Magnolias sera-t-il seul, isolé ?

H2air étudie actuellement un autre projet « **les Orchidées** » déjà bien avancé sur le territoire de Saint Denoeux avec le même nombre, même hauteur, même puissance à 3000 m du projet « Les Magnolias ».

Le parc « Les Magnolias » est donc associé au nouveau parc « Les Orchidées ».

Le terme « la dynamique de **parc isolé** » des Magnolias a encore moins de sens avec ce nouveau projet !

**NB : H2Air s'acharne à créer ce nouveau projet « Les Orchidées » à St Denoeux à l'endroit où le projet de la Chaussée Brunehaut a été refusé (Préfet, TA et CAA). Voir ci-dessus §8.**

**En conclusion :** H2Air avance un seul argument contradictoire : « **La dynamique d'un parc isolé** » alors qu'il prévoit un autre parc à 3000m du projet.

**De plus, une similitude de ces 2 projets : des parcs avaient été refusés pratiquement aux mêmes endroits.**

## 5) Les atteintes au patrimoine bâti

- a) Eglise Sainte Austreberthe de Saint Denoeux (Eglise inscrite) : Pièce N° 3 Coupe topographique et N° 4 plan de situation

Les photomontages d'H2air montrent que les éoliennes ne seront pas visibles au pied de l'église, cachées par le bois situé sur le versant Est de l'église Sainte Austreberthe.

Pourtant, H2air écrit : « *L'insertion de l'église en hauteur sur le reste du village et les habitations de faibles hauteurs laissent une perception du projet, au-dessus des masses végétales. La sensibilité de visibilité est modérée.* »

Pièce jointe N° 3, sur la coupe topographique de l'entrée de l'église Sainte Austreberthe vers l'éolienne N° 4, **le rotor sera bien visible**. Distance 2.2 km.

## b) Eglise de Boubers les Hesmond

Cette petite église est « remarquable ». Les éoliennes du projet surplomberont cet édifice. Voir pièce N° 5.

## c) Les remparts de Montreuil

Le promontoire de Montreuil est situé dans l'aire d'étude rapprochée (6 à 12 km)

### **Analyse du photomontage N°33**

Les éoliennes du projet de Maresquel et les éoliennes des Joyeux Développeurs sont indiquées sur le photomontage.

Par contre, aucune indication des éoliennes de la Sole de Bellevue et la Sohette à 5 km au nord du projet. Ces éoliennes de 100-120m sont d'ailleurs visibles partiellement des remparts. Pièce N°2.

Le plateau de la Chaussée Brunehaut d'une altitude de 90-100m est situé entre les Remparts et le plateau du projet 108-129m.

La hauteur totale (relief et éoliennes) du projet est comprise entre 286m et 307m

Les éoliennes de 180m du projet seront bien visibles des Remparts aux N, NE.

### **Analyse du photomontage N°34**

La remarque de l'absence des parcs éoliens de Sole de Bellevue et la Sohette est la même qu'avec la N°33.

Il aurait été logique de réaliser une coupe topographique du projet vers les Remparts de Montreuil !

**Réponse d'H2Air à la MRAe** : Carte des aires d'influences de la citadelle et remparts de Montreuil.

« En réponse à la MRAe », H2air indique une carte, en page 7, « issue de l'Etude transmise par l'UDAP, croisée avec le projet des Magnolias. ».

Le parc « Les Magnolias » en projet est bien positionné sur la carte. Pour une meilleure compréhension, H2Air aurait pu indiquer « Les Magnolias » sur la carte.

La légende de cette carte indique que l'aire d'influence paysagère de couleur rouge est « défavorable aux éoliennes de 180 m de hauteur. ».

H2Air indique page 7 : « ...au regard de ces documents, la hauteur de machine a été limitée à 178 m, afin de respecter l'aire d'influence paysagère limitant les machines 180m (cf. Figure 2) ... ». H2Air insiste en marquant aussi à la base de la figure 2 : « Le projet concerne des éoliennes inférieures à 180 m en bout de pale. ».

La différence entre une éolienne de 178 m et de 180 m n'est pas perceptible à l'œil, aussi bien au pied qu'à 11 km de l'éolienne et en plus sans évoquer les différences altimétriques du relief.

Les E3 et E4 mesurent en réalité 180m en bout de pale. Voir le § B Hauteur total E3, E4.

**En finalité, les éoliennes se situent bien dans la zone d'influence paysagère.**

### **Avis de l'UDAP concernant les remparts de Montreuil.**

Extrait : « *Le projet s'inscrit dans un cône de vue de vigilance de 180m de hauteur depuis la citadelle et les remparts ...* » La carte UDAP, évoquée au § ci-dessus, est évoqué.

Autre extrait : « *Le parc viendra délimiter la vue lointaine depuis les remparts sur une partie actuellement exempte de mâts. La préservation des lignes d'horizon vierges et la préservation de la variété des paysages visibles depuis les panoramas, déjà compromis par des projets existants, seront encore plus banalisés. Le projet envisagé amorce un encerclement visuel à éviter. Ce site majeur du Pas de Calais doit rester l'élément principal du paysage.* ».

#### d) La Chartreuse de Neuville

#### **L'UDAP écrit :**

Extrait : « *La Chartreuse de Neuville... sera en covisibilité avec le parc éolien depuis les remparts ... Le projet mettra fin à une perception harmonieuse du site dans un fond d'écran boisé identifiant le panorama.*

*Le site d'implantation du parc éolien est un espace de respiration important à l'échelle du paysage. Il doit être préservé sans mâts pour stopper l'encerclement d'éoliennes marquant les horizons offerts depuis les remparts de Montreuil-sur-Mer et pour stopper la détérioration des fonds de scène des 80 Monuments Historiques présents sur ce territoire... ».*

**L'UDAP émet, pour ces raisons, un avis défavorable.**

## 6) Atteinte au cadre de vie

### **Le village de Boubers les Hesmond :**

H2air écrit page 46 du volet paysager : « *Du fait de l'insertion de la ZIP sur le plateau en surplomb de la vallée de l'Embrienne, le risque de rupture d'échelle et d'écrasement de la vallée est présent. La sensibilité de visibilité est forte.* ».

Il n'y a pas risque de rupture d'échelle et d'écrasement, il y aura réellement rupture d'échelle et écrasement !

### **Rupture d'échelle :**

Le dénivelé entre le plateau (110m) et la vallée de l'Embrienne (55m) est de 55m. La hauteur de la E3 et E4 est 180m (178m pour E1 et E2). Le rapport est de :  $180/55 = 3,27$  en théorie sans le retrait.

Le rapport est largement au-dessus de 1.

### **Analyse de la coupe topographique E3-Eglise de Boubers les Hesmond Pièce 5 et carte N°6.**

H2air écrit p 47 du volet paysager :

*« Boubers les Hesmond ... Cependant la sensibilité de visibilité est forte du fait des masques visuels limités, de la ZIP située en surplomb du village et de sa proximité. » H2air admet que le projet créera des ruptures d'échelle et d'écrasement.*

### **Analyse de la Coupe topographique E3-Eglise de Boubers le Hesmond : Voir pièce5 et plan N° 6.**

Le tracé E3-Eglise est bien représentatif. Il passe de la E3 sur le village.

D'après le graphique : la totalité du balayage de l'éolienne sera très prégnante.

La E4 et les autres surplomberont aussi la vallée.

H2air écrit : *« Le Gué s'implante le long de l'Embrienne ... sur la commune de Boubers les Hesmond. Le groupement de maisons présente des vues dégagées en direction du projet. La sensibilité de visibilité est forte du fait de l'absence de masque visuel et de la proximité à la ZIP. » écrit H2air.*

### **Gué : Coupe topographique E1- Gué Pièce jointe N° 7 et Plan N° 8**

La coupe démontre bien l'effet de surplomb.

### **Les flashes :**

Les flashes jour et nuit généreront une pollution lumineuse sur un large périmètre, transformant un paysage bucolique en zone industrielle.

**Aucune étude n'a été réalisée.**

**Ce projet doit être refusé.**

## 7) Chiroptères

### La MRAe recommande :

- D'étendre la période d'arrêt des machines
- De renforcer les suivis environnementaux des Noctules, de la Sérotine commune et de la Pipistrelle de Nathusius.
- Augmenter la garde au sol à au moins 40m pour le E2.

### H2air écrit page 10/22 de la Réponse à la MRAe :

*« France Energie Eolienne, a rédigé un courrier en réponse à la note SFPEM de décembre 2020. Ce courrier pointe plusieurs manques de rigueur scientifiques des conclusions présentées par la SFPEM.*

- *Les résultats des analyses de la SFPEM sont basés sur la mortalité brute, c'est-à-dire le nombre de cadavres de chauves-souris retrouvé au pied d'éoliennes. Ces chiffres n'ont pas été corrigé par la prédation, par l'efficacité de l'observateur ou par la surface prospectée.*
- *L'influence du contexte environnemental des sites éoliens est absente de l'analyse. Ainsi, les mortalités brutes de projet en lisières, en contexte de culture intensives ou en forêt et ne sont différencié. Cependant, les facteurs environnementaux influent fortement sur l'activité des chiroptères et donc indirectement sur les risques d'impact des parcs éoliens (mortalité notamment) autour desquels ils évoluent.*
- *L'absence d'analyse différencié de la mortalité brute pour les parcs éoliens faisant l'objet d'un bridage chiroptérologique et ceux qui ne sont pas régulés. ».*

### La CMNF (Coordination Mammalogique du Nord de la France) :

La CMNF a participé à une « Concertation préalable » le 5 juin 2021 pour le projet Val de Puits (TotalEnergies) à Regnauville.

*Extraits : « Les risques de collision et de mortalité sont très élevés. Les propositions et mise en œuvre de la logique ERC (Eviter, Réduire, Compenser) du promoteur éolien sont trop légères face l'enjeu chiroptères.*

*Nous notons comme réponse du promoteur la possibilité de mettre en place un bridage sur les éoliennes les plus à risque. Cette solution peut en effet être intéressante, mais force est de constater que la réelle mise en place de cette solution n'offre pas encore de garantie suffisante pour l'accepter. Nous n'avons aucun retour sur les parcs existants de la mise en place d'un bridage effectif. Les niveaux de bridage ne sont pas toujours clairement définis et les vitesses de vent, l'ensemble des conditions climatiques et des périodes permettant de déclencher le bridage ne font pas l'objet de compromis stricts validés et imposés par les services de l'Etat. De plus il n'y a pas de contrôles suffisants, efficaces des services de l'Etat sur le bridage ce qui laisse la porte à toutes les dérives possibles au profit des développeurs éoliens sur cette technique au détriment de la biodiversité.... Concernant les éventuelles études de mortalités proposées après mise en service du Parc et en fonction de notre analyse sur toutes les autres études réalisées en région, nous constatons en manque flagrant de retour. Il n'y a pas d'analyse de la mortalité réelle et la mise en place comme la loi l'oblige en cas de mortalité d'espèces protégées de mesures réglementaires : bridage, compensation et dossier de dérogation pour destruction d'espèces protégées... ».*

**Force est de constater que d'après la FEE et la CMNF :**

- **Les risques de mortalité sont surement très élevés**
- **La procédure de bridage n'est pas garantie**
- **Le bridage n'est pas efficace**
- **Les contrôles sont insuffisants**
- **Les résultats d'analyses sur la mortalité sont faussés, étant basés sur la mortalité brute (prédation, efficacité de l'observateur, surface prospectée...).**

H2air écrit page 11/22 de la Réponse à la MRAe :

Extraits : « *Le bridage initial de l'éolienne E1 permet la préservation de 68.80 % des contacts et le bridage initial des éoliennes E2 à E4 la préservation de 56.30% de préservation... »*

*« Le bridage sera renforcé grâce aux modifications...Grâce aux bridages, le pourcentage de préservation passe de 30.4% à 69.6% pour la pipistrelle de Nathusius en période automnale, et de 50.3% à 75% pour l'année d'activité... etc... ».* D'autres **pourcentages au centième** sont aussi établis pour toutes les éoliennes par augmentation de la durée de bridage.

**Quelles précisions !**

Suite aux remarques, ci-dessus, de la FEE et de la CMNF, des questions se posent.

Ces pourcentages paraissent trop précis pour être honnêtes. Toujours est-il que les **pourcentages de mortalité sont énormes sachant que le taux de reproduction est très faible, une naissance par an.**

La Barbastrelle d'Europe, le Grand Murin, la Noctule de Leister présents sur le site du projet sont menacés dans les Hauts de France et partout ailleurs en France.

La Pipistrelle commune, la Noctule de Leisler, chiroptères **de haut vol**, sont les plus impactées par les éoliennes. **Eurobats préconise une garde au sol de 50m.**

Deux gîtes de parturition et un gîte d'hibernation sont présents dans l'aire d'étude rapprochée à 2000 m autour du projet.

**Dans le dossier éolien de la Préfecture de 2022, déjà cité, il est écrit :**

Biodiversité :

Page 16 : « Les enjeux conduisant à privilégier l'évitement en provenance des SRE : ZNIEFF1(toutes espèces) ...

*« Les forts enjeux régionaux en provenance des SRE : ZNIEFF 2 et les données ajoutées : les zones de nidification des busards...les zones à enjeux pour les maternités et les gîtes d'hibernation des chauves-souris sensibles à l'éolien. ».*

**Le projet est à refuser.**

## 8) Effets stroboscopiques

Une maison à Boubers les Hesmond est située à l'Est de la E4 à 570m en léger contrebas du plateau.

Cette maison est bien localisée sur les plans.

**Les effets stroboscopiques ne sont pas étudiés dans l'EI.**

## 9) Bruit

Des bridages sont prévus, preuve que ce projet générera des nuisances, il n'est donc pas adapté à son environnement. Quel intérêt d'installer des éoliennes, par nature peu productive, pour ensuite les brider ?

La maison citée ci-dessus sera au premier plan avec les vents d'Ouest.

Toujours est-il que, même si le bridage est bien respecté, les résidents de cette maison entendront continuellement le bruit créé entre le fût et les pales des éoliennes, principalement de la E4 et aussi de la E3.

Les résidents de la vallée de l'Embrienne et de Saint Denoeux percevront également ces nuisances sonores.

## 10) Mesures ERC

Des mesures d'implantation de haies et bandes enherbées, buissons et arbres isolés sont « envisagés » d'après H2air.

Aucune analyse ERC n'a été écrite.

Aucune localisation des haies et bandes enherbée n'ont été écrites dans l'EI.

Qui entretiendra cette végétation ?

Aucun propriétaire a signé de convention. Quel est le rapport de ces mesures par rapport aux nuisances engendrées par ce projet ?

Même réflexion aussi pour les nichées, les nichoirs.

## 11) Perturbations sur la télévision

Aucune évocation du sujet.

## 12) Conclusion

**Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose à ce projet.**

Dépôt du dossier : le 3 Février 2023.

Yves Grioche  
Sainte Austreberthe

SPPEF : Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France



Pièces jointes :

- N° 1 Epuron extrait El Chemin Perdu
- N° 2 Extrait Carte ZDE des 7 Vallées
- N° 3 et N° 4 : Coupe topographique E 4 – Eglise St Denoex et plan de situation
- N° 5 et N° 6 : Coupe topographique E 3 – Eglise Boubers les Hesmond et plan de situation
- N° 7 et N° 8 : Coupe topographique E 1 - Hameau Gué et plan de situation



Unités paysagères	Intérêt patrimonial
Ondulations montreuilloises	Faible Les quelques monuments historiques sont essentiellement situés au sein des villages de vallées.

Les prairies grasses et humides succèdent aux grands champs labourés, les pâtures sèches aux topographiques touffus. Ces motifs épousent, avec une rigueur qui semble imperturbable, les contraintes topographiques des lieux et en lien avec les vallées.

L'alternance des plateaux et des vallées rappelle les hauteurs artésiennes, mais d'une manière beaucoup plus intime et précieuse. Il en émane une impression de « micro-paysage » où tout est à l'échelle humaine.

Le plateau calcaire est perché entre 100 et 190 m d'altitude. Il est finement découpé par les vallées encaissées au cours sinueux et aux versants raides des affluents de la Canche (Créquoise, Planquette). Les vallons secs s'étirent sur le plateau ajoutant aux ondulations topographiques.

Les plateaux et les coteaux accueillent quelques beaux massifs forestiers (Bois de Sains, de Fressin ou de Créquy). Les prairies naturelles permanentes, en assez grand nombre, tapissent les fonds de vallées. Les vallées verdoyantes font oublier la monotonie et l'austérité des pays de crête. Les espaces cultivés occupent quant à eux essentiellement les plateaux. Il s'agit de cultures riches comme la betterave, le blé ou le maïs.

Le tissu urbain suit majoritairement les fonds de vallées. Ces dernières s'organisent selon un motif paysager récurrent : une route de fond de vallée portant un collier de perles villageoises intercalées entre des zones prairiales.

L'ensemble est encadré de coteaux largement remaniés par des talus (rideaux). Ces paysages possèdent une harmonie certaine basée tant sur la qualité des parties que sur l'effet d'ensemble que compose l'alternance des vallées et des plateaux.

La vocation résidentielle et récréative des lieux en a presque comme naturellement découlé, puisque l'on recense une grande quantité de résidences secondaires. En effet, les paysages montreuillois sont à l'origine ces dernières années du développement d'un tourisme vert multipliant les sentiers de randonnées et les activités de plein-air.

Société Epsilon

Pièce 1

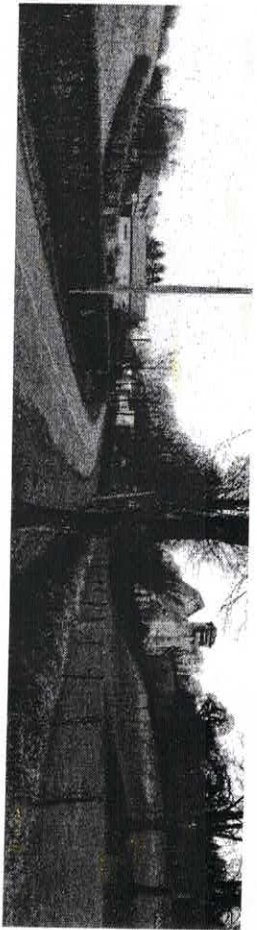


Figure 12 : La vallée naissante de la Planquette, à Planques

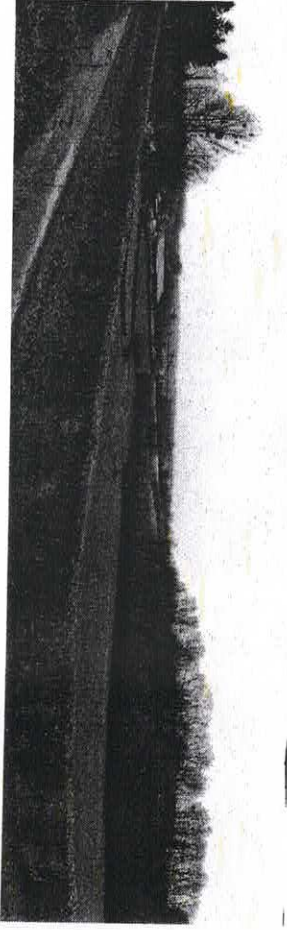
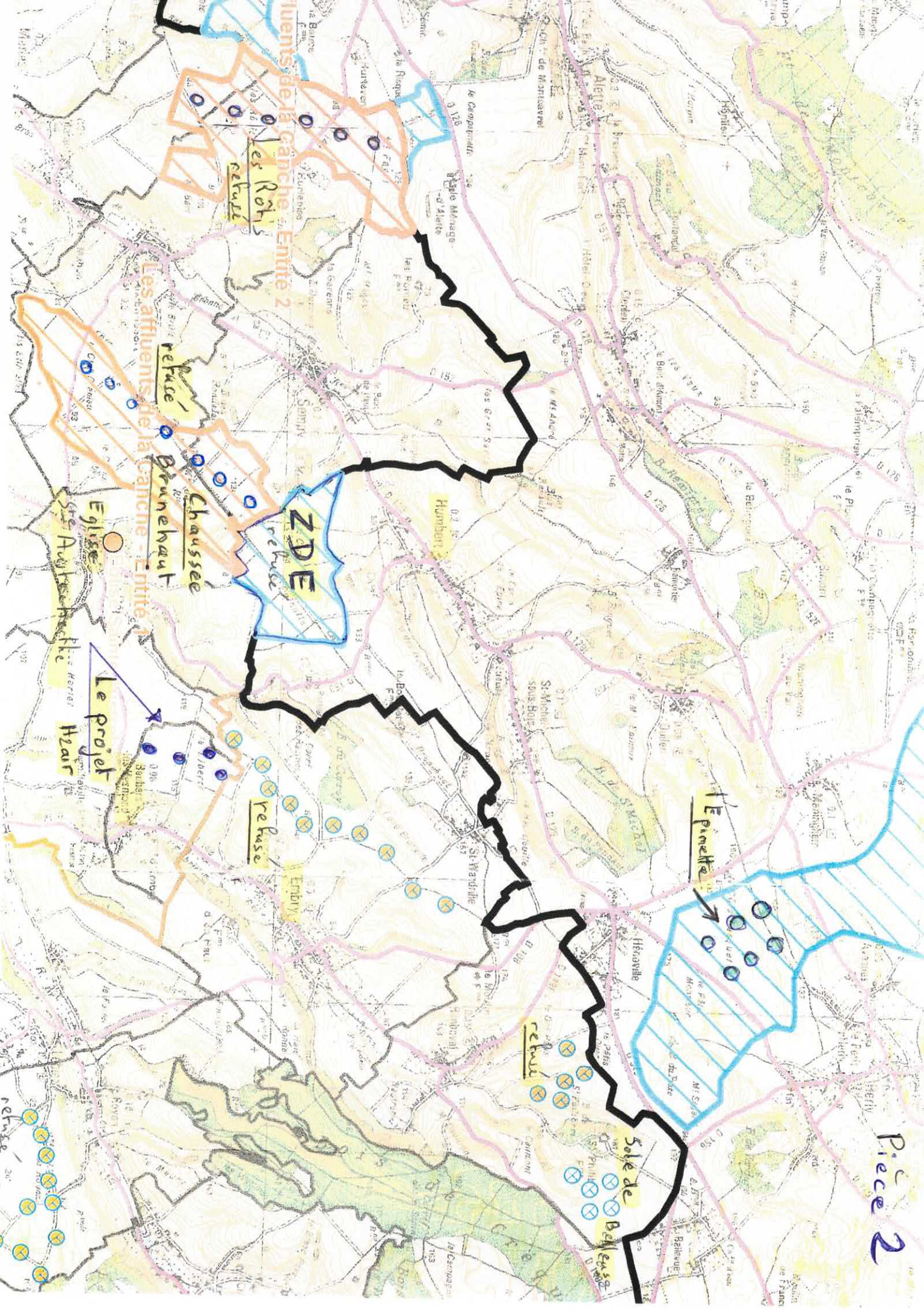


Figure 13 : La vallée de la Planquette vers Fressin

SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Le montreuillois propose des paysages de qualité à échelle humaine où la taille des éoliennes est susceptible de venir en profonde rupture. S'il existe des secteurs de plateaux agricoles où il est possible de centrer d'éventuels parcs éoliens, leur développement devra être raisonné (petits parcs éoliens). De plus, la vocation touristique des paysages montreuillois ajoute un degré avéré de sensibilité.

- Les paysages montreuillois sont donc très moyennement compatibles avec le développement de l'éolien terrestre.
- Cependant, la ZIP en reste relativement bien éloignée puisqu'elle se situe à plus de 10 km au Sud-Ouest. La sensibilité réside donc en l'existence de potentielles vues éloignées depuis les plateaux. Les vallées encaissées devraient être abritées des vues sur le projet éolien.



Entite 2

Les Roh's  
refuse

Entite 1  
refuse  
Chaussee  
Brunehaut

ZDE  
refuse

Humbert

refuse

L'Épinette

refuse

Sole de Bellemeuse

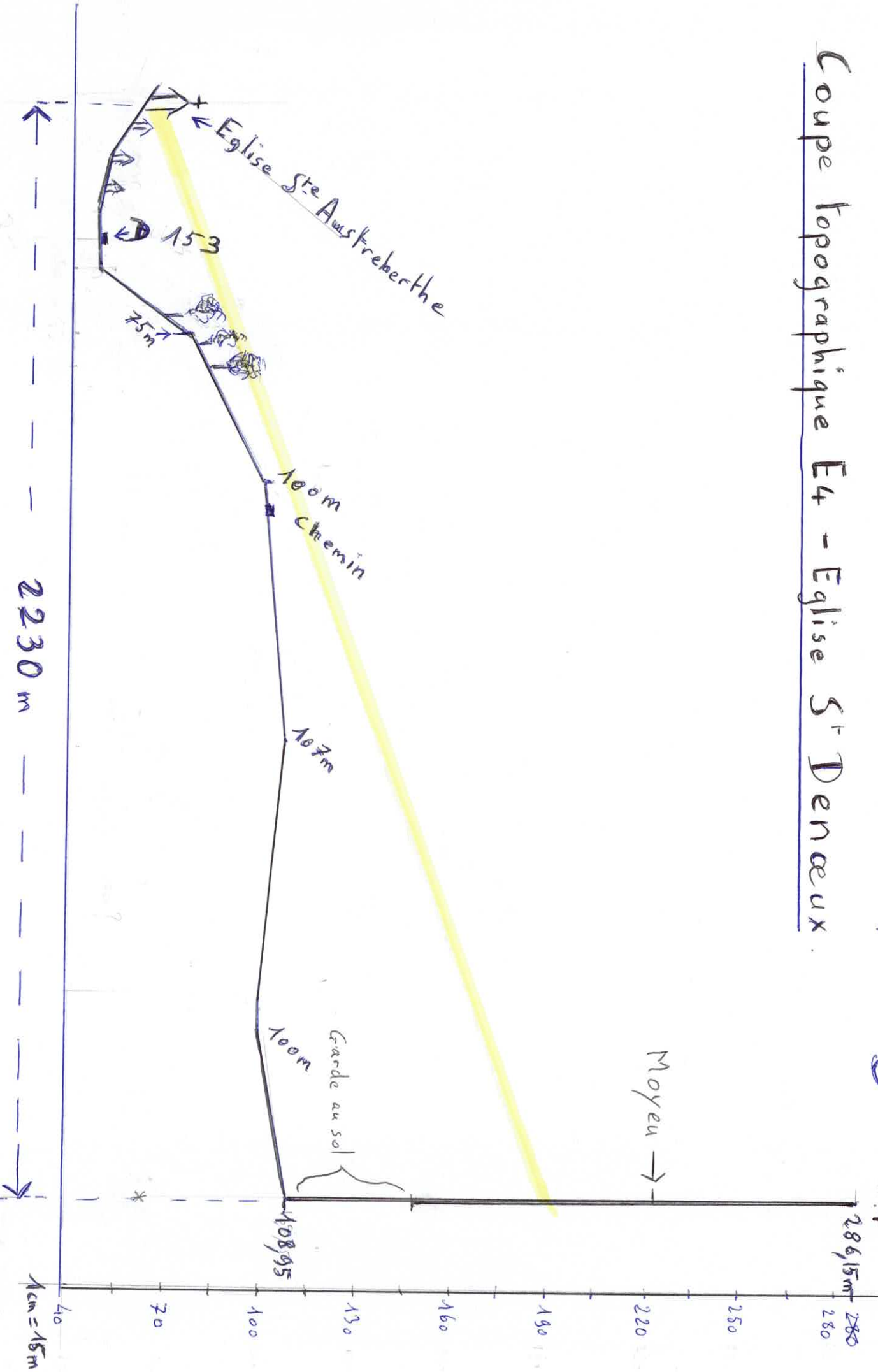
Le projet

Eglise  
Sts-Amand-Hector

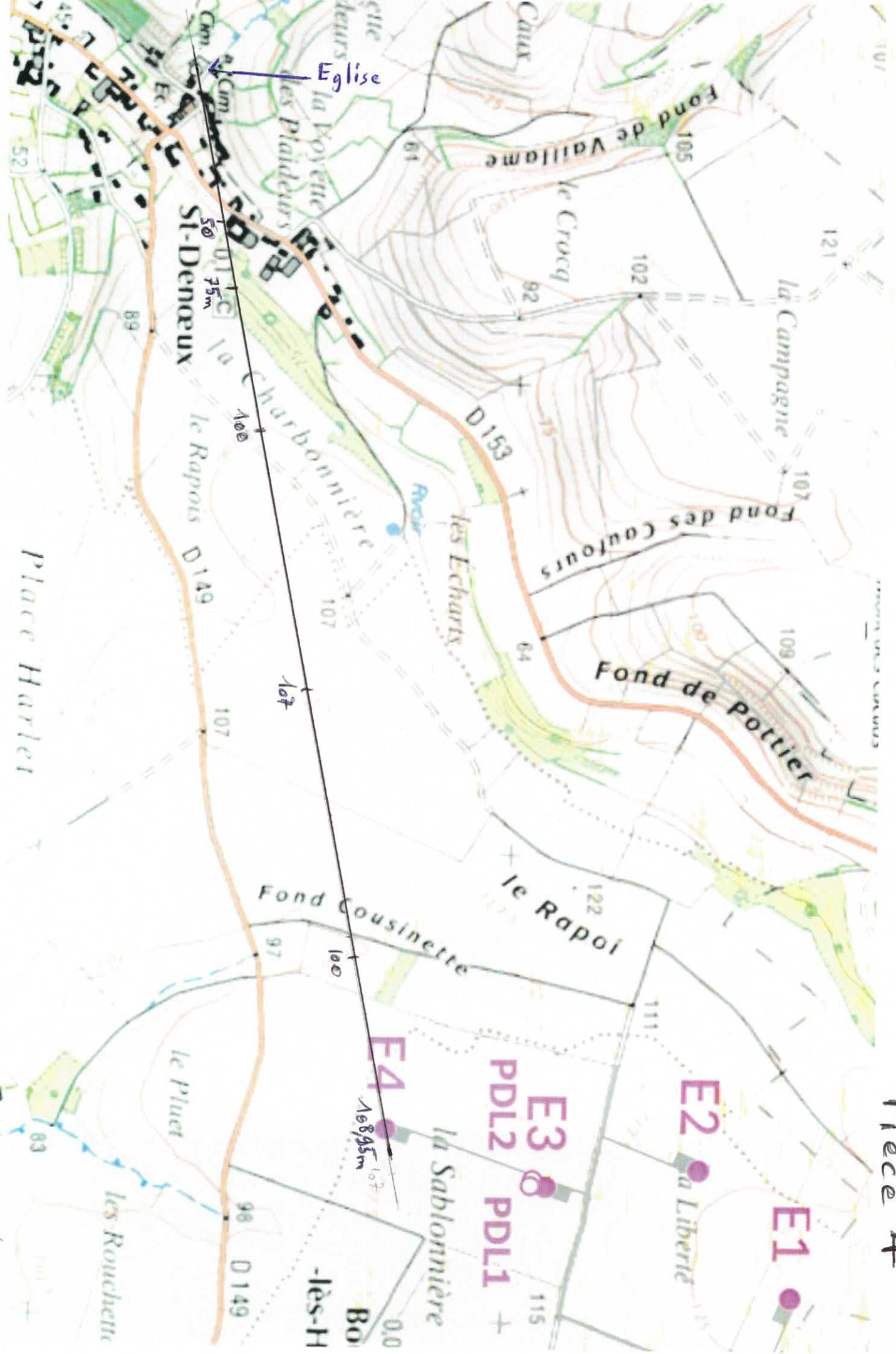
Piece 2

Coupe topographique E4 - Eglise St Denœux.

Pièce 3 E4



Pièce 4



Eglise

St-DENEUX

Place Harlet

E1

E2

E3

E4

PDL2

PDL1

BO

pièce 4

E3

294,46m  
290

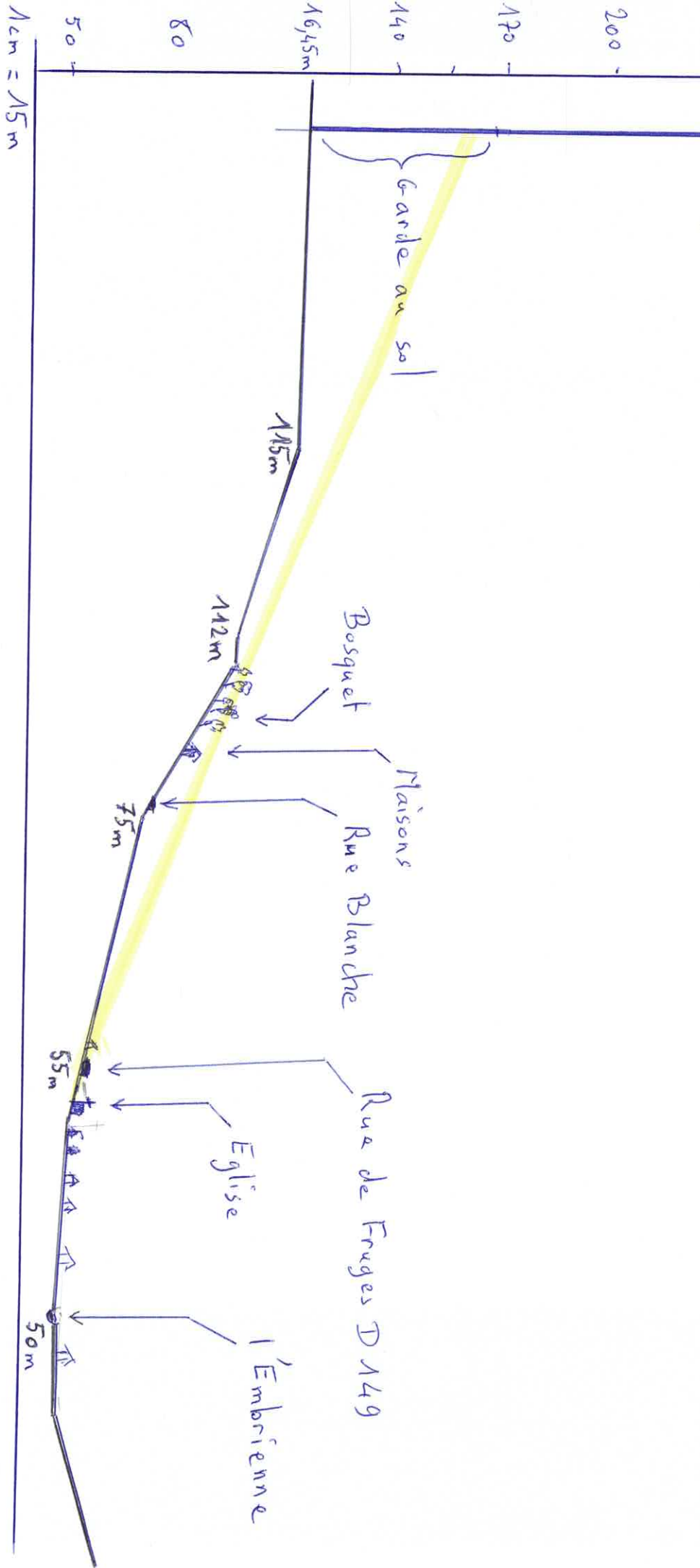
Coupe topographique: E3 - Eglise Boubers-les-Hesmond

Distance 1000 m

Hauteur totale 180 m

Puissance 4MW

← Moyeu



E3  
DL2

PDL1

Pièce 6

la Sablonnière

Boubers-  
-lès-Hesmond

Rue Blanche

Pluier

D 149

Bne

les Rouchettes

le Pâris

de Camaple

Ruor

Châp

la Ferrillie

49E1

5A



E1

Pièce 7

# Coupe topographique: E1 - Hamneau Le Gué

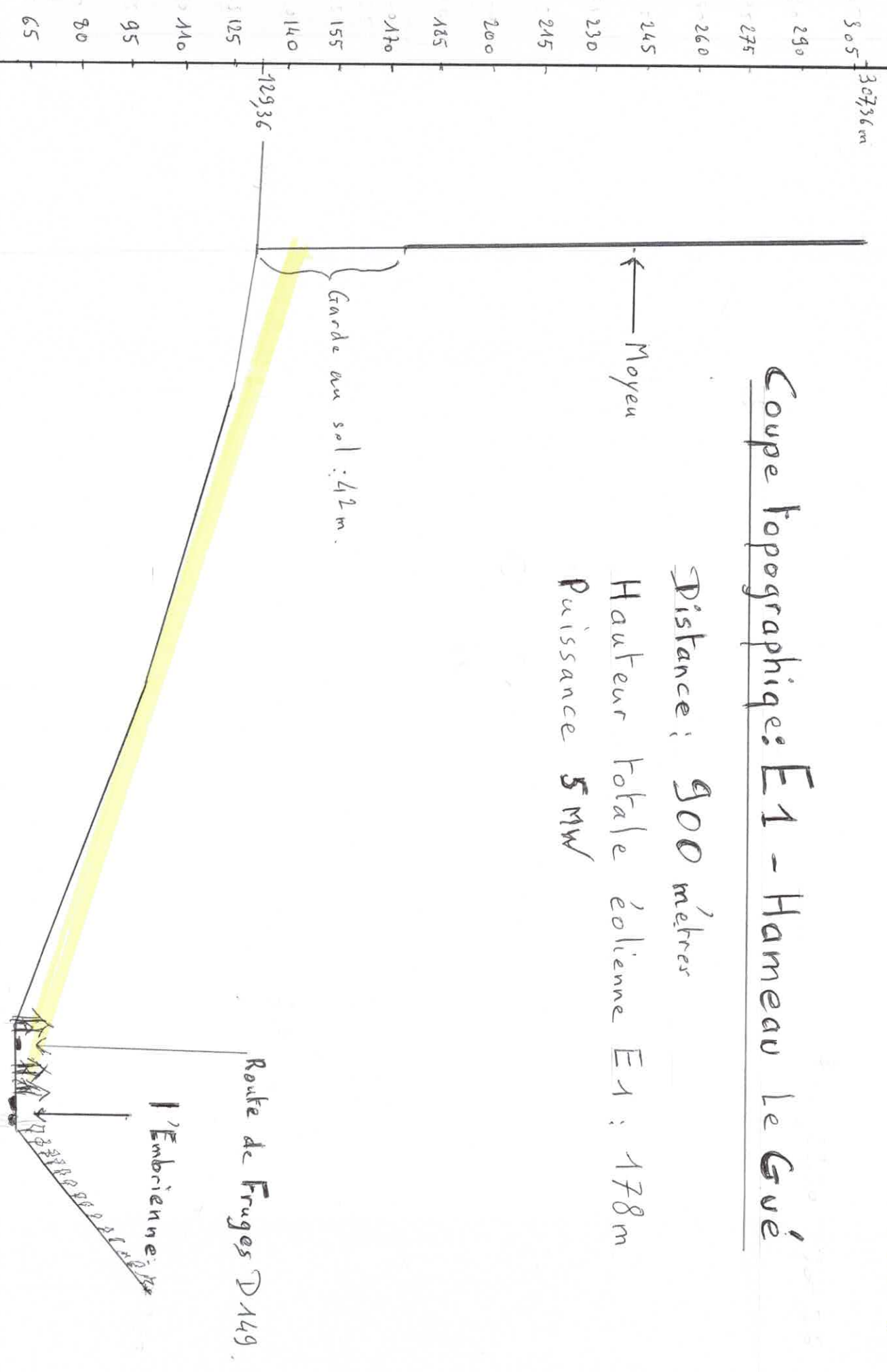
Distance: 900 mètres

Hauteur totale éolienne E1: 178m

Puissance 5 MW

← Moyen

Garde au sol: 42m.



1cm = 15m



Sablomnière

PDL1

la Liberté

E1

la Tourterelle

le Flayez

de la Cornillière

la Fertilité

Gue

l'Embri